

AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : D1 Optimist

Dates complètes : 8 Mars 2009

Lieu : Saint-Suliac

Autorité Organisatrice : Club nautique de Rennes-Centre nautique de Rance

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1.les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2.les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3.les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4.En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1.La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **Optimist minimes**.
- 3.2.Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à 10h30 au plus tard le **8 mars 2009**.
- 3.3.Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Opti	10 €

5. POULES ou GROUPE DE QUALIFICATION

Précisez si la régata pourra se dérouler en groupes ou poules qualificatives et finales (article à supprimer si non utilisé).

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Dimanche 08 Mars 2009 de 8 h30 à 10h30

6.2. Jauge et contrôle :

Jour et date de h à h

6.3. Jours de course :

Date	Classe	Courses du jour
8 / 03	Opti	4 Courses

6.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : **11h00.**

7. JAUGE

Les opérations préalables de jauge se dérouleront du de h au à h , lieu

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Dimanche 08 Mars 2009 ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Triangle**

10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans et les classes suivantes , la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1.Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

11.2.(a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de :

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club nautique de Rennes
Quai de Rance 35430 Saint Suliac TEL : 02 99 58 48 80